

Avenant au règlement de la Coupe du Monde de la Pâtisserie 2019

Compte tenu des contraintes techniques, deux articles du règlement vont être modifiés légèrement

1/ Article 5

Le concours se déroule les 27 et 28 Janvier 2019 à raison de : Onze équipes le Dimanche et Dix équipes le Lundi . Compte tenu du nombre impair des équipes, les notes du Président du Jury International compteront pour l'entremets glacé aux fruits.

L'ordre de passage : Le jour et l'ordre de passage de chaque équipe sont tirés au sort, deux mois au minimum avant le début du concours. L'ordre de passage de l'équipe détermine également son numéro de laboratoire.

A la fin de l'épreuve : L'inspection du laboratoire, la restitution du matériel et l'inventaire sont effectués, en présence des candidats, par les Commissaires et les Huissiers de justice. **Le laboratoire et le matériel doivent être rendus dans les mêmes conditions qu'avant l'épreuve.**

Tout manquement à cette clause, constaté lors de l'état des lieux, sera validé par le C.I.O et constaté par huissier de justice. Les candidats pourront quitter leur laboratoire une fois les opérations ci-dessus effectuées, après accord du C.I.O.

Nous vous rappelons qu'un BONUS est attribué à ce fait.

Débriefing des membres du Jury : il sera prévu à la fin du concours avec le Président du Jury International, le Président d'Honneur et le Président Fondateur (les traducteurs seront admis à participer à ce débriefing, mais ils n'auront pas le droit de vote).

Un débriefing des Commissaires se tiendra également en même temps.

Durée du concours: **Dix Heures** - (Les Horaires seront indiqués dans le dossier technique).

La remise des prix aura lieu aux environs de 18h00 le 28 Janvier 2019.

2/ Article 17

La composition du Jury International sera la suivante :

- Le Président du Jury International : **Etienne Leroy** (France)
- Le Président d'Honneur de l'Edition 2019 : **Gilles Renusson** (Etats Unis)
- Chaque Président des vingt-deux Equipes participantes.

Le Président du Jury est le porte-parole des jurys de l'édition en cours. Ses notes seront prises en compte exclusivement pour l'entremet glacé aux fruits

En cas de litige important, ou à la demande du Président du Jury International, une réunion sera organisée avec :

- Le Président du Club « Coupe du Monde de la Pâtisserie ».
- Le Président du C.I.O.
- Le Président du Jury International.
- Et les Commissaires, sous le contrôle d'un Huissier de justice, afin de prendre les décisions finales qui s'imposeront.

Afin de répartir au mieux le travail de dégustation, le C.I.O a mis en place une répartition des membres du Jury pour les dégustations:

- Dégustation de l'Entremets au Chocolat.
- Dégustation de l'Entremets Glacé.

Un tirage au sort sera effectué en amont en présence de l'Huissier de justice, afin de déterminer :

- Les membres du Jury « Entremets au chocolat » 11 jury compte tenu des 21 pays participants
-
- Les membres du Jury « Entremets Glacé aux fruits » 10 jury compte tenu des 21 pays participants

L'annonce officiel du tirage au sort sera le samedi 26 janvier lors de l'official Contest opening

La dégustation du Dessert à l'assiette sera effectuée par la totalité des membres du Jury International.

Le présent avenant a été authentifié par Maître Cédric BOUCHARLAT, Huissier de Justice Associé de la SELARL JURIKALIS, suivant procès-verbal du jeudi 29 novembre 2018. Un original de l'avenant se trouve annexé à l'original du procès-verbal de dépôt conservé dans les minutes de l'Etude.

Pour servir et valoir ce que de droit.

